

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 18/10/2012**

L'an deux mille douze,
Le Dix-huit Octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 octobre 2012,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de
Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	02

Nombre de conseillers absents :

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, M. CABART Jean-Claude
Mme AUBRY Christine, MM. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe,
Mme FONTANIVE Marzéna, M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier, Mme SAINT
PIERRE Valérie, M. DOUBLET Francis, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney

Absents :

Absents excusés : M. GIRARD Pascal et M. EL KHIDER Mustapha.

Pouvoirs : M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jeannot, Mme WINISDOERFFER Inès
à Mme GUERIN Denise, Mme BLOT Laura à Mme AUBRY Christine.

Secrétaire : M. ANGO Jacques-Vianney

Affiché le : 23/10/2012.

**Objet : PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE –
SUPPRESSION DE POSTE (adjoint technique de 2^{ème} classe à 35h)
N° 12/85**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n°12/83 en date du 18/10/2012 créant à compter du 1^{er} décembre
2012 un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe sur un temps complet et ce, pour
faire suite à un avancement de grade d'un adjoint technique 2^{ème} classe basé
sur un temps complet suite à la réussite d'un examen professionnel,

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01 décembre 2012.

Considérant la saisine obligatoire du Comité Technique Paritaire (Centre de Gestion de la Marne) en date 28/08/2012 pour la suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe sur un temps complet.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2012.

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après l'obtention de l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 27/09/2012.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX
Mme Le Maire,
Denise GUERIN